



Rupture du compromis par le vendeur

Par **figamolle**, le **20/05/2010** à **19:28**

Bonjour,

On a signé un compromis d'acheter une maison. Notre crédit vient d'être accordé et on doit signer l'acte authentique fin du mois de juin. On vient d'avoir un appel du notaire en nous disant que la banque refuse de vendre et lever l'hypothèque du vendeur car le prix ne couvre pas son prêt et ses dettes. Le vendeur a essayé de prêter l'argent de couvrir la différence mais la banque refuse que il est en emploi CDD et ils ne sont pas de garantie qu'il va payer le nouveau crédit. A la banque le droit de refuser que la vente se passe et quel recours a-t-on contre le vendeur car on a payé une partie des frais et notaires etc?

Merci pour la réponse